



Journal du projet du contournement du Teil



MOINS DE TRAFIC
dans la traversée du Teil

Une **LIAISON FACILITÉE**
entre l'Ardèche et la vallée du Rhône

Un projet respectueux de
son **ENVIRONNEMENT**

N°1

DÉCEMBRE 2014

CONTOURNEMENT DU TEIL : LE PROJET SE PRÉCISE !

Le projet de contournement du Teil avance. Au vu de l'importance de cette opération pour le territoire ardéchois, les services de l'État sont mobilisés auprès du préfet de la région Rhône-Alpes et du préfet de l'Ardèche.

Pour que vous disposiez d'une information régulière, la DREAL Rhône-Alpes, maître d'ouvrage de l'opération, réalise pour vous le « Journal du projet » dont voici le premier numéro. Il vous présente le projet et vous fait part des actualités (lancement de la campagne de sondages géotechniques et démarrage des acquisitions foncières).

Ce journal vous accompagnera tout au long des études et des travaux, dans un souci de transparence.

Bonne lecture,

Françoise NOARS

Directrice régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes



ardèche
LE DÉPARTEMENT

LES GRANDES LIGNES D'UN PROJET ATTENDU

La RN102 est un axe structurant pour le département de l'Ardèche. Elle accueille le trafic de transit entre le massif central et la vallée du Rhône, les circulations touristiques à destination de l'Ardèche méridionale et les déplacements locaux en lien avec l'agglomération de Montélimar. **Régulièrement engorgée, la RN102 génère d'importantes nuisances** pour les riverains dans la traversée du Teil. C'est pourquoi l'État met aujourd'hui en œuvre, avec ses partenaires, le contournement du Teil. Un premier maillon a été mis en service en mai 2010 avec la déviation de la RD86 ; le présent projet permettra de boucler le contournement.



La RN 102

Objectifs :

- **réduire le trafic dans la traversée du Teil**, très urbanisée,
- **améliorer la fluidité du trafic**, depuis la RN102 (en provenance d'Aubenas) jusqu'à Montélimar et Rochemaure,
- apaiser la circulation et **améliorer la sécurité pour les usagers et les riverains** des itinéraires actuels dans la traversée du Teil,
- **réduire les nuisances** (notamment bruit et pollution de l'air) pour ces mêmes riverains,
- prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers du projet ainsi que des impacts occasionnés aux riverains de la nouvelle infrastructure, avec la **volonté que l'opération constitue un projet exemplaire de l'État.**

Coût du projet : 68 millions d'euros TTC

Ce coût dit « à terminaison » correspond au montant qui sera réellement payé à l'issue des travaux (montant réactualisé en prenant en compte l'inflation).

DE NOMBREUX ACTEURS IMPLIQUÉS

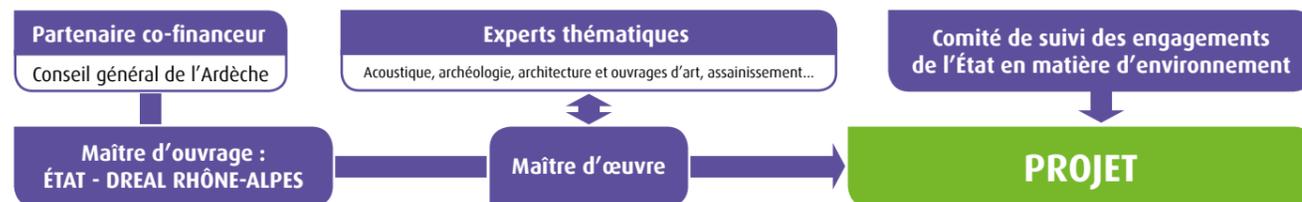
QUI FAIT QUOI

L'État est à l'initiative du projet de contournement du Teil qu'il finance avec le Conseil Général de l'Ardèche. La DREAL Rhône-Alpes (*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*) pilote l'opération pour le compte du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : c'est le **maître d'ouvrage**.

Le **maître d'œuvre** assure la conception du projet pour le compte de l'État. Pendant la phase d'études, des compétences techniques très variées sont mobilisées. L'État s'entoure

d'experts thématiques qui travaillent en interaction avec le maître d'œuvre à l'**élaboration du projet**. Le maître d'œuvre du projet est le groupement privé ARTELIA / SITETUDES / Lavigne Cheron architectes / JDM Paysage Conseil (avec WSP comme sous-traitant pour les études géotechniques).

Pour veiller au respect des engagements pris par l'État en matière d'environnement, un **comité de suivi** a été constitué par le préfet de l'Ardèche. Il réunit une vingtaine de membres, élus, acteurs et associations du territoire, et leur permet de s'exprimer sur le projet.



RETOUR SUR LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



CE QU'IL RESTE À FAIRE

- **Archéologie préventive** : diagnostic par l'INRAP et fouilles éventuelles si nécessaire en cas de vestiges
- Faune et flore : du fait de la présence d'espèces protégées, **nécessité d'une procédure particulière** pour bien intégrer leur prise en compte
- Enquête parcellaire et **acquisitions foncières**
- **Consultation des entreprises** et attribution des marchés de travaux

Déblais, remblais : 2 schémas pour mieux comprendre !



La Sablière



La Montagnole et le château de Joviac

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Depuis la déclaration d'utilité publique du projet en novembre 2011, l'État, en concertation avec ses partenaires, **finalise les études détaillées du projet de contournement**, avant lancement des travaux.

Les enjeux forts du site - faune et flore, patrimoine (château de Joviac), présence de sources, nature des sols, paysage - sont pris en compte.

L'ACTU DU PROJET

Lancement des **SONDAGES GÉOTECHNIQUES**

Après une première campagne de reconnaissance géotechnique menée en 2004, **de nouveaux sondages sont engagés depuis mi-novembre 2014**. A ce stade de l'élaboration du projet, cette nouvelle campagne est nécessaire afin de **disposer de données plus complètes sur les caractéristiques des sols et sous-sols du site du projet**. Des experts ont défini les points qui nécessitent une connaissance précise.

Ces sondages géotechniques doivent permettre :

- de définir les fondations des deux viaducs de franchissement des vallons du Frayol et de Chabassot et des autres ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement...);
- d'étudier les possibilités de réutilisation des matériaux existants;
- de définir les caractéristiques techniques des remblais et des déblais ainsi que les méthodes de réalisation des terrassements;
- d'affiner la connaissance de la géologie et de l'hydrogéologie du site.

Pendant trois mois environ, des engins de sondage vont intervenir sur le terrain. Quatre pistes spécifiques seront créées pour permettre l'accès aux secteurs les plus contraints. Les sondages seront réalisés à l'aide d'une pelle mécanique ou par carottages. Les prélèvements seront ensuite analysés et testés sur place ou en laboratoire afin de déterminer la nature des sols et les moyens de les utiliser.

Démarrage des procédures d'**ACQUISITIONS FONCIÈRES**

Pour permettre la réalisation des travaux du contournement du Teil, **l'État va acquérir les terrains et maisons situés à l'emplacement de la voie future**. La priorité est donnée à l'acquisition des maisons d'habitation touchées directement par le projet. Des premiers contacts avec les propriétaires concernés ont été pris pour engager des négociations amiables.

CONTACT



QR Code

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes
69453 LYON cedex 06

Site internet de la DREAL Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
(rubrique « contactez-nous » en bas de chaque page)



Dans le même temps, des tubes permettant de mesurer notamment les hauteurs d'eau (piézomètres) seront mis en place afin d'assurer un suivi avant, pendant et après les travaux du contournement du Teil. Ils seront relevés régulièrement par des spécialistes.

Le préfet de l'Ardèche a signé un **arrêté d'occupation temporaire** permettant à l'entreprise KAËNA de pénétrer sur les parcelles privées concernées par les sondages. Les propriétaires en ont été informés par courrier.

Dans le cadre de ces sondages, un huissier a proposé à chaque propriétaire un état des lieux contradictoire avant toute intervention.

A l'issue de la campagne, les terrains seront remis en état (à l'exception des piézomètres qui resteront sur site).

Par ailleurs, après obtention des résultats des sondages géotechniques, le plan définitif du projet sera élaboré et permettra de déterminer précisément les emprises du projet. Sur cette base, **une enquête parcellaire se déroulera en 2015**. Elle aura pour but d'identifier les propriétaires et éventuellement les locataires des biens. Une négociation sera menée avec chacun d'entre eux. La cession des biens à l'État se concrétisera soit par un acte de vente, soit par voie d'expropriation en cas de désaccord.